



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/EM/L.2
15 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission de l'investissement,
de la technologie et des questions
financières connexes
Réunion d'experts sur le droit et
la politique de la concurrence
Genève, 13 novembre 1996
Points 4 et 5 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL, Y COMPRIS LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE,
DE SERVICES CONSULTATIFS ET DE FORMATION, SUR LE DROIT ET LA
POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DE LA REUNION D'EXPERTS

Projet de recommandations concertées

La Réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence,
réunie à Genève du 13 au 15 novembre 1996,

Rappelant l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au
niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives
et la troisième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les
aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau
multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives
(13-21 novembre 1995),

1. Prie son Président d'informer la Commission de l'investissement, de
la technologie et des questions financières connexes à sa prochaine session
que les experts du droit et de la politique de la concurrence ont unanimement

estimé qu'ils devraient se réunir à nouveau en 1997. Ils recommandent que cette nouvelle réunion porte plus spécialement sur les thèmes ci-après :

a) Consultations sur le droit et la politique de la concurrence, y compris la loi type et les études relatives aux dispositions de l'Ensemble de principes et de règles;

b) Programme de travail, y compris les programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation, sur le droit et la politique de la concurrence.

2. Recommande en outre que le secrétariat de la CNUCED soit prié :

a) De poursuivre, dans les limites des ressources disponibles, ses activités de coopération technique à la lumière des résolutions adoptées par la troisième Conférence de révision et par la Conférence à sa neuvième session dans le document intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement", ainsi que des débats et des consultations tenus au cours de la présente réunion;

b) De finaliser l'examen de l'assistance technique en temps voulu pour la prochaine réunion, en tenant compte des observations et des renseignements supplémentaires qui auront été reçus de gouvernements et d'organisations internationales d'ici au 31 janvier 1997;

c) D'établir une étude qui serait présentée à la prochaine réunion, sur les éléments qui permettraient de faire ressortir les avantages (y compris les avantages pour les consommateurs) que procurerait aux pays en développement et aux pays les moins avancés, ainsi qu'aux pays en transition l'application de principes du droit et de la politique de la concurrence au développement économique aux fins d'une plus grande efficacité concernant le commerce international et le développement, sur la base des observations présentées à la présente réunion et des observations qui seront reçues d'ici au 31 janvier 1997;

d) De continuer de publier en tant que documents hors session :

i) De nouvelles livraisons du Manuel des législations appliquées en matière de concurrence;

ii) Une version révisée du commentaire de la loi type, en tenant compte de l'évolution de la législation dans le domaine de la concurrence;

iii) Une version actualisée du Répertoire des autorités chargées des questions de concurrence.

3. Recommande en outre que la Commission prie le secrétariat de préparer pour la prochaine réunion des consultations spécifiques sur les importants thèmes ci-après en matière de droit et de politique de la concurrence :

- i) Restrictions verticales non fondées sur les prix (distribution sélective, accords d'exclusivité et franchisage);
- ii) Moyens de promouvoir une culture de concurrence et d'assurer la transparence des avantages découlant d'une politique de concurrence;
- iii) Aspects internationaux de la concurrence et problèmes relatifs à l'application du droit de la concurrence, y compris les fusions internationales et les concentrations industrielles qui touchent d'autres pays, et le renforcement de la coopération internationale.
